



# Programme de formation

## MEDIATEUR(TRICE) SOCIAL(E)

### Accès aux Droits et Services

#### Public visé par la formation et prérequis

##### Public visé :

Les personnes qui sont ou souhaitent devenir tuteur ou formateur terrain pour l'accompagnement de stagiaires en formation initiale ou dans un contrat en alternance ou en période de professionnalisation.

Sont concernés les tuteurs chargés de l'accompagnement des personnes en contrat d'apprentissage ; les professionnels des collectivités locales et d'établissements publics ; les personnels impliqués dans l'accueil et l'insertion socio-professionnelle des nouveaux personnels.

Sont concernées toutes les personnes ayant des diplômes professionnels de l'intervention sociale allant du niveau 3 au niveau 7 ainsi que les personnes exerçant des fonctions de coordinateur, de responsable administratif ou de responsable de services généraux.

##### Prérequis :

Il n'y a pas de prérequis pour accéder à la formation.

Les candidats à la formation font l'objet d'une sélection après un entretien de positionnement.

#### Objectifs de la formation

A la fin de la formation, le stagiaire aura la capacité de :

- ✓ Analyser les caractéristiques d'un territoire d'activité ; identifier les acteurs en lien avec son activité ; s'insérer dans des réseaux existants et contribuer à la veille sociale sur le territoire d'activité en question.
- ✓ Accueillir les personnes ; présenter le cadre de la médiation sociale ; identifier avec la personne les différentes composantes d'une situation ; contribuer à la résolution de situations conflictuelles par un processus de médiation sociale ; rétablir la communication entre une personne et une structure par un processus de médiation sociale ; accompagner la personne dans la mise en œuvre de ses démarches ; faciliter l'accès aux droits et aux services dématérialisés ; rendre compte de son activité et analyser sa pratique de médiateur social accès aux droits et services.
- ✓ Contribuer non seulement à l'élaboration et à la construction d'une activité support à la médiation sociale mais aussi à la mise en œuvre d'une activité support à la médiation sociale et participer à l'évaluation d'une activité support à la médiation sociale.

## Contenus de la formation :

Le titre professionnel comporte trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui peuvent s'acquérir soit à la fin d'une année de formation par la certification finale, soit chacun indépendamment, soit encore par la voie de la VAE :

1. CCP 1 « Participer à une veille sociale et s'inscrire dans les réseaux professionnels d'un territoire » ;
2. CCP 2 « Assurer un service de médiation » ;
3. CCP 3 « Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale ».

| BLOC DE COMPETENCES   | INTITULE  | NOMBRE D'HEURES |
|---|---|-----------------|
| CCP 1<br>« Participer à une veille sociale et s'inscrire dans les réseaux professionnels d'un territoire »<br>(94.5 Heures) | Analyser les caractéristiques d'un territoire d'activités   | 35 Heures       |
|   | Identifier les acteurs en lien avec son activité et s'insérer dans des réseaux existants            | 31.5 Heures     |
|   | Contribuer à la veille sociale sur un territoire d'activité   | 28 Heures       |
| CERTIFICATION   | Préparation à la certification + CERTIFICATION  | 7 Heures        |
| CCP 2<br>« Assurer un service de médiation »<br>(133 Heures)  | Accueillir les personnes et présenter le cadre de la médiation sociale                              | 17.5 Heures     |
|   | Identifier avec la personne les différentes composantes d'une situation                             | 14 Heures       |
|   | Contribuer à la résolution de situations conflictuelles par un processus de médiation sociale       | 14 Heures       |
|   | Rétablir la communication entre une personne et une structure par un processus de médiation sociale | 17.5 Heures     |
|   | Accompagner la personne dans la mise en œuvre de ses démarches                                      | 17.5 Heures     |
|   | Faciliter l'accès aux droits et aux services dématérialisés   | 17.5 Heures     |
|   | Rendre compte de son activité   | 17.5 Heures     |
|   | Analyser sa pratique de médiateur social accès aux droits et services                               | 17.5 Heures     |
| CERTIFICATION   | Préparation à la certification + CERTIFICATION  | 7 Heures        |
| CCP 3<br>« Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale »<br>(87.5 Heures)                          | Contribuer à l'élaboration et à la construction d'une activité support à la médiation sociale       | 31.5 Heures     |
|   | Contribuer à la mise en œuvre d'une activité support à la médiation sociale                         | 31.5 Heures     |
|   | Participer à l'évaluation d'une activité support à la médiation sociale                             | 24.5 Heures     |
| CERTIFICATION   | Préparation à la certification + CERTIFICATION  | 7 Heures        |

|              |                   |
|--------------|-------------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>336 Heures</b> |
|--------------|-------------------|

## Durée de la formation et modalités d'organisation :

- **Formation théorique** : 316 heures
- **Formation pratique** :
  - 490 heures (soit 14 semaines) pour les demandeurs d'emploi ;
  - 350 heures (soit 10 semaines) pour les personnes en emploi hors champ de la médiation ;
  - 175 heures (soit 5 semaines) pour les personnes en emploi dans le champ de la médiation

Pour la formation pratique, une rencontre est organisée entre le référent de formation et les tuteurs de stage.

Le site de formation se situe au 1011 rue du Pont de Laverune à Montpellier.

La formation débute en janvier et se termine en juin.

La formation est organisée en session d'une à deux semaines par mois en moyenne (pour les cours théoriques) de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le nombre d'apprenants par groupe a été fixé à 15.

## Qualité des formateurs :

Le Référent de la formation : Deli MUEPU- responsable de formation Médiateur Sociale – Docteur es sciences.  
Système d'échange et de suivi avec le stagiaire : des temps de coordination en promotion, des rendez-vous individuels à la demande, des contacts autant que nécessaires par la plateforme e-campus.

Chantal BLANC : Formatrice – CAFDES ; ancienne directrice d'établissement médico-social ; Accompagnement dans l'analyse du positionnement professionnel.

Cécile NONIN : Directrice « Villes et territoires Occitanie ».

Driss EL BANE : Formateur ; Chef de projet « politique de la ville » ; Etude du territoire, des réseaux et des publics.

Muriel FROEHLICH : Formatrice – Docteure en droit ; responsable de formation Médiation familiale ; Politiques publiques.

Sandra GILLES : Formatrice – Conseillère en Economie Sociale et Familiale ; Outils bureautiques et méthodologie de projet.

Rachida PALUMBO : Formatrice – Médiatrice scolaire ; Outils et techniques de médiation ; mises en situation.

Christine PONT : Formatrice – Cadre pédagogique FAIRE-ESS ; le travail social face aux diverses mutations tant sociétales qu'environnementales.

Eric ONNEN : Formateur – Médiateur familial ; Historique de la médiation, cadre de la médiation sociale, mises en situation

Didier SOULE : Formateur - Master 1 Professionnel « Pratique réflexive intervention sociale » ; ancien chef de service dans une maison d'enfants à caractère social ; : Méthodologie de la rédaction du dossier professionnel et accompagnements individualisés.

## Méthode pédagogique :

Pédagogie interactive et positive : alternance entre les apports théoriques, l'analyse des situations, les propositions pratiques pour permettre une assimilation des apports théoriques et l'émergence des questions et pistes de réflexion chez les stagiaires.

## Moyens pédagogiques :

Plus de 6000m<sup>2</sup> de bâtiments sur un campus de 3 hectares  
3 salles informatiques  
1 salle de vision conférence  
De nombreuses salles de travail  
Un amphithéâtre de 250 places  
Un centre de reprographie  
Salles équipées de vidéoprojecteur  
Tableaux et paper board

Un centre de ressources :

Un fonds documentaire en libre accès (livres, périodiques, ressources électroniques et multimédia, mémoires des formations de l'IRTS, littérature grise, dossiers, bibliographies...).

Une salle de projection audio-visuelle, un espace multimédia, une salle informatique.

Une base de données bibliographiques répertoriant tous les documents (et interrogeable à distance).

Un accompagnement personnalisé dans vos recherches et vos études.

Site internet : toutes les informations sur nos formations, les manifestations, la vie étudiante,

Le sociographe... ([www.faire-ess.fr](http://www.faire-ess.fr))

Une newsletter thématique permet d'être informé de l'actualité (formation, colloque/journée, VAE, Sociographe...).

E-campus : espace réservé aux étudiants : organisation, calendrier pédagogique, ressources en ligne...

Wifi : possibilité de se connecter avec un ordinateur sur le campus de Montpellier.

L'IRTS développe un service Mobilités qui permet aux étudiants d'élaborer des compétences opérationnelles en matière d'intervention socio-éducative qui prennent en compte les spécificités européennes et internationales. Stage, semestre à valider hors frontières, séminaires, universités d'été, etc.

L'IRTS propose à chacun la possibilité de valoriser sa formation par un supplément d'ouverture à l'autre (Programme Interreg, ERASMUS, Avenir, stages internationaux...).

## **Evaluation / sanction de la formation :**

A la fin de chaque CCP, il y a une « Evaluation Ecole » qui est effectuée. Pour chaque stagiaire, ces évaluations seront groupées dans le « Livret d'évaluations passées en cours de formation » ; livret qui est destiné au jury de certification.

Entraînements pour chaque certification : à la fin de la formation un temps de préparation à la certification est prévu avec des mises en situation.

## **Certification**

Chaque candidat est évalué par un jury habilité par la DREETS lors d'une épreuve orale avec une mise en situation. Le jury tient également compte du « Dossier Professionnel » du candidat ainsi que du « Livret des évaluations passées en cours de formation ».

Pour obtenir le « Titre Professionnel » de Médiateur social, le candidat doit avoir validé les trois CCP

## **Evaluation du dispositif de formation :**

Un bilan de la formation est effectué au terme de celle-ci. Il fait l'objet de la mise en place d'axes d'amélioration conformément à la Politique d'Amélioration Continue de la Qualité.